

COUPE D'HIVER

Règlement particulier

Article 1 : Objectif

Afin de dynamiser l'activité piste durant l'intersaison, plusieurs clubs franciliens s'unissent pour créer la Coupe d'hiver, avec l'aide technique du Comité d'Ile de France de la FFC et du Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 2 : Clubs organisateurs

Les clubs organisateurs sont :

- CSM Clamart
- CSM Puteaux
- CSM Villeneuve la Garenne
- EC Montgeron Vigneux
- VC Montigny le Bretonneux
- EC Vélizy 78
- US Créteil

Article 3 : Dates

La Coupe d'hiver se déroule sur 5 réunions :

- Dimanche 5 novembre 2017 : organisation EC Vélizy 78
- Dimanche 26 novembre 2017 : organisation VC Montigny le Bretonneux
- Dimanche 21 janvier 2018 : organisation CSM Clamart
- Dimanche 28 janvier 2018 : organisation CSM Puteaux
- Dimanche 4 ou 11 février 2018 (en fonction de la disponibilité du Vélodrome) : Finale coorganisée par les clubs mentionnés à l'article 2.

Article 4 : Mise en œuvre

- Lieu : Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Période : De novembre 2017 à février 2018
- Amplitude horaire (selon les organisations) : de 10h00 à 19h00.

Article 5 : Coureurs et catégories d'âge

La Coupe d'hiver est ouverte à tous les coureurs possédant une licence FFC.

C'est la catégorie sportive du coureur pour la saison 2018 qui sera prise en compte, conformément à la réglementation fédérale :

- Minimes (nés en 2004 et 2005)
- Juniors (nés en 2000 et 2001)
- Cadets (nés en 2002 et 2003)
- Seniors (nés en 1999 et avant)

Lors de chaque réunion, les catégories seront regroupées ainsi :

- 1^{ère} catégories, 2^{ème} catégories et 3^{ème} catégories
- Juniors hommes
- Seniors et juniors dames
- Pass'Cyclisme hommes D1 et D2
- Cadets garçons
- Minimes garçons
- Cadettes – minimes filles

Article 6 : Programme

Chaque organisateur établit un programme spécifique.

Sur les quatre premières manches, chaque organisateur proposera au moins deux épreuves différentes par catégorie. Une épreuve d'encadrement hors Coupe d'hiver pourra être organisée sur les manches (Ex : vitesse par équipes, poursuite par équipes, keirin, américaine, etc.).

La finale se déroulera sous forme d'un omnium incluant trois épreuves dans chaque catégorie.

Article 7 : Développements

Les développements sont ceux imposés par la réglementation fédérale :

- Minimes garçons : 6,71 m
- Minimes filles et cadettes : 7,01 m
- Cadets garçons : 7,01 m

Des contrôles pourront être effectués au départ des épreuves.

Article 8 : Classements généraux

Lors des quatre premières réunions, dans chaque catégorie, des points sont attribués aux 24 premiers coureurs classés de chaque épreuve :

1 ^{er} : 30 pts	5 ^{ème} : 20 pts	9 ^{ème} : 16 pts	13 ^{ème} : 12 pts	17 ^{ème} : 8 pts	21 ^{ème} : 4 pts
2 ^{ème} : 26 pts	6 ^{ème} : 19 pts	10 ^{ème} : 15 pts	14 ^{ème} : 11 pts	18 ^{ème} : 7 pts	22 ^{ème} : 3 pts
3 ^{ème} : 24 pts	7 ^{ème} : 18 pts	11 ^{ème} : 14 pts	15 ^{ème} : 10 pts	19 ^{ème} : 6 pts	23 ^{ème} : 2 pts
4 ^{ème} : 22 pts	8 ^{ème} : 17 pts	12 ^{ème} : 13 pts	16 ^{ème} : 9 pts	20 ^{ème} : 5 pts	24 ^{ème} : 1 pt

Les épreuves entrant dans le cadre d'un omnium n'attribueront pas de points. Seul le classement général de l'omnium sera pris en compte.

Les classements généraux sont établis par l'addition des points obtenus sur chacune des manches dans chaque catégorie.

La Coupe d'hiver comprend sept classements généraux distincts :

- 1^{ère} catégories, 2^{ème} catégories et 3^{ème} catégories
- Juniors hommes
- Seniors et juniors dames
- Pass'Cyclisme hommes D1 et D2
- Cadets garçons
- Minimes garçons
- Cadettes – minimes filles

En cas d'égalité entre deux coureurs au classement général, ils seront départagés ainsi :

- Le nombre de places de 1^{er}, puis éventuellement 2^{ème}, 3^{ème}, etc ... obtenues sur chaque réunion
- Place obtenue sur la dernière épreuve.

Les classements généraux seront diffusés sur le site internet du Comité d'Ile de France : www.cif-ffc.org à l'issue de chaque réunion.

Article 9 : Accès à la finale

A l'issue de la 4^{ème} manche, les 24 premiers coureurs du classement général, dans chaque catégorie, seront qualifiés pour la finale. La liste des qualifiés sera publiée sur le site internet du Comité régional.

Pour accéder à la finale, chaque coureur doit participer au minimum à deux épreuves.

Seuls les coureurs qualifiés du fait de leur classement pourront s'engager.

Tout licencié s'engageant sans être qualifié ne pourra participer à la finale et ne pourra prétendre au remboursement de son engagement.

Dans le cas où des coureurs qualifiés ne seraient pas engagés à l'issue de la procédure par internet, soit trois jours avant l'épreuve, le Comité d'Ile de France s'autorise à qualifier le ou les coureurs classé(s) à la suite du classement général. Ces coureurs devront prendre contact avec la présidente de la Commission piste, Mme Josette DA SILVA PEREIRA, par mail :

josette.da-silva-pereira@wanadoo.fr

Le classement final de la Coupe d'hiver sera réalisé sur les trois épreuves de la finale.

Le règlement fédéral sera appliqué :

- pour chaque épreuve : 40 pts au 1^{er}, puis 38, 36, aux suivants ;
- dans le cas où il y a une course aux points : nombre de points gagnés ou perdus pendant l'épreuve.

Les points acquis sur les quatre premières manches ne seront pas pris en compte.

Article 10 : Récompenses

Sur chaque manche, les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés.

Le classement général final pour les catégories :

- 1^{ère} catégories, 2^{ème} catégories et 3^{ème} catégories
- Seniors et juniors dames

sera doté d'une grille de prix pour les huit premiers coureurs (grille 900/8) :

1 ^{er} : 250 €	2 ^{ème} : 200 €	3 ^{ème} : 150 €	4 ^{ème} : 100 €
5 ^{ème} : 80	6 ^{ème} : 60 €	7 ^{ème} : 40 €	8 ^{ème} : 20 €

Pour la finale, les cinq premiers de chaque catégorie seront également récompensés.

Article 11 : Précisions sur les épreuves

- Scratch, course aux points, élimination :

Le nombre de coureurs en piste est limité à 24 au maximum. Si le nombre de partants est supérieur à 24, les courses se disputeront en deux séries avec une épreuve qualificative.

- Américaine :

Le nombre d'équipes en piste est limité à 18 au maximum.

La composition des équipes sera communiquée au collège des commissaires au moment de la prise des dossards. Les équipes seront composées de coureurs d'un même club ou non. Ils porteront le même maillot en course.

Article 12 : Engagements

Pour l'ensemble des organisations, les engagements se font exclusivement sur le site fédéral. Les engagements seront clôturés cinq jours avant l'épreuve pour laisser à l'organisateur le temps d'éditer le programme avec la liste des engagés.

Article 13 : Billetterie

Une billetterie spécifique sera mise en place le jour même par le club organisateur.

Entrée payante : 3€, gratuit pour les moins de 12 ans.

Compte tenu des mesures de sécurité imposées par la préfecture, par coureur engagé, un seul accompagnateur, licencié FFC, sera admis dans l'aire centrale.

Pour les clubs ayant plusieurs coureurs engagés, un seul accompagnateur par catégorie sera admis.

Un bracelet spécifique permettra d'identifier chaque accompagnateur.

Article 14 : Promotion

Le programme de chaque organisation mentionnera "*Epreuve comptant pour le Coupe d'hiver*". Un flyer spécifique commun servira de support promotionnel. Un bandeau reprenant le nom de l'épreuve sera mis en ligne sur différents sites (Comité d'Ile de France, clubs organisateurs, Vélopolis.)

Article 15 : Sécurité

La configuration de la piste du vélodrome national exige une bonne maîtrise technique et le respect absolu des consignes de sécurité. Pour chaque organisation, une vérification des vélos sera effectuée au pied de la rampe d'accès à la piste. Lors de l'échauffement, les chefs de piste et les organisateurs s'accordent le droit de refuser le départ à un coureur s'il juge que son niveau technique n'est pas suffisant ou en cas de matériel défectueux.

En fonction du nombre d'engagés, l'échauffement en piste sera découpé en plusieurs créneaux.

Article 16 : Acceptation

Tout coureur engagé et participant sur chacune des manches de la Coupe d'hiver accepte, de fait, le présent règlement.